

consul (1). D'autres chrétiens, dans la même province que celle de saint Félix, furent envoyés au proconsul Anulinus, dès qu'ils eurent confessé la foi de Jésus-Christ (2).

Mais comment le gouverneur de la province lyonnaise (l'*Hégémon*, ainsi que l'appelle le grec), se mêla-t-il de traduire à son tribunal les chrétiens de Vienne, qui appartenaient à la province Narbonnaise? Dans la division que le Sénat et le peuple romain firent des provinces de l'Empire, Auguste se réserva, entre autres, la Lyonnaise (3). Marc-Aurèle en confia le gouvernement à L. Septimus Severus, qui se trouvait peut-être à la tête de cette province, lorsque les chrétiens furent persécutés. C'est, du moins, la conjecture d'un érudit (4).

Quoiqu'il en soit, la Gaule Narbonnaise était tout à fait disjointe de la Lyonnaise, et c'était un proconsul qui l'administrait au nom du sénat. Car, bien que l'empereur Auguste, dans le premier partage des provinces de l'Empire, se fût réservé toute la Gaule, néanmoins il abandonna dans la suite au sénat la Narbonnaise (5), ce qui fit qu'elle devint proconsulaire. La ville de Vienne resta longtemps dans la circonscription de cette province, mais sans avoir les honneurs de Métropole. Il ne faudrait pas se laisser induire en erreur par Eusèbe, qui appelle Vienne et Lyon deux *brillantes métropoles* (6), ni croire que, dès le II<sup>e</sup> siècle, la première de ces deux cités fût, comme la seconde, à la tête d'une province particulière. Certaines villes étaient, il est vrai, métropoles, mais métropoles d'une contrée, d'un peuple, et non pas d'une province tout entière (7). C'est ainsi que Vienne se trouvait métropole des Allobroges. Une inscription qui date de l'empire de Marc-Aurèle, nous

(1) Ruinart, *Acta sinc.*, pag. 313.

(2) *Ibid.*, n. II-V, pag. 339 et seqq. Noris, *Genotaphia Pisan.* Dissert. I, cap. 3.

(3) Spartian. *Hist. Aug. Script.*, pag. 65. B.

(4) Henri de Valois.

(5) Dio. lib. LIII, n. 12, pag. 704.

(6) *Hist. eccl.* V, 1.

(7) Maffei, *Epist. ad Freret*, in *Museo Veron.*, pag. CCCXII.